Nations Unies ECE/TRADE/C/2011/12

Conseil économique et social

Distr. générale
11 avril 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Quatrième session
Genève, 14 et 15 juin 2011
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Programme de travail

Modifications à apporter au programme de travail pour 2010-2011*

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne une vue d'ensemble des modifications à apporter au programme de travail pour 2010-2011 réalisé dans le cadre du sous-programme relatif au commerce de la CEE (ECE/TRADE/C/2009/10). Le Comité est invité à entériner les modifications à apporter au programme de travail.

* Le présent document a été soumis avec retard en raison d'une transmission tardive au secrétariat des informations y relatives.

GE.11-22051 (F) 030511 060511

Merci de recycler

I. Comité du commerce

1. À l'issue des échanges de vues qui ont eu lieu entre les États membres de la CEE concernant l'orientation future du Comité du commerce, le Comité exécutif a recommandé, à sa trente-quatrième réunion, tenue en février 2010, que le Comité procède avant 2013 à trois évaluations des besoins nationaux concernant les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce. Ces évaluations ont pour but d'éclairer les débats d'orientation dans le cadre du Comité et de le guider dans ses recommandations: à chacun des pays membres de la CEE ou des groupements régionaux, concernant les moyens d'améliorer leur environnement commercial; aux donateurs, en leur indiquant où il est nécessaire d'apporter une assistance; et aux organes subsidiaires de la CEE en leur indiquant les domaines dans lesquels des travaux complémentaires s'imposent. Pour mettre en œuvre les recommandations du Comité exécutif, il est indispensable d'ajouter au programme de travail pour 2010-2011 les éléments suivants:

- Une méthode d'évaluation des besoins axée sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce;
- Deux évaluations des besoins nationaux concernant les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce;
- Un forum politique pour débattre des conclusions et recommandations découlant des évaluations des besoins nationaux.

2. La CEE a élaboré la méthode d'évaluation des besoins, qui a été utilisée pour mener à bien une évaluation des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce au Bélarus. Une évaluation analogue des besoins est en cours au Kazakhstan.

II. Normes de qualité des produits agricoles

3. La réforme de 2005 de la CEE prévoyait la concentration dans le cadre de la CEE des activités relatives aux brochures explicatives (interprétatives) des normes CEE-ONU pour les fruits et légumes. Tout en prenant note de cette demande, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a décidé en 2009 de ne pas transférer d'activités du Régime pour l'application des normes internationales aux fruits et légumes à la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais.

4. Ayant pris note de la décision de l'OCDE, le WP.7 a décidé de continuer à produire des brochures explicatives de ses normes. La première brochure explicative de la CEE, relative aux poivrons doux, a été publiée en 2010, et le secrétariat est en train d'élaborer une brochure explicative pour les ananas.

III. Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

5. À sa vingtième session, en 2010, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a décidé de créer un Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation. Ce groupe définira les meilleures pratiques et formulera des recommandations concernant la manière d'utiliser les outils de gestion du risque pour formuler, mettre en œuvre et tenir à jour les règlements techniques, procédures d'évaluation de la conformité et activités de surveillance des marchés ainsi que les inspections.

6. Ainsi donc, les éléments supplémentaires ci-après ont été ajoutés au programme pour l'exercice biennal 2010-2011:

- Une table ronde sur la gestion du risque dans le cadre de la session annuelle du WP.6;
- Des séminaires en ligne mensuels à l'intention des membres du Groupe d'experts;
- Un site wiki à l'intention des membres du Groupe d'experts;
- Un rapport sur les résultats des travaux du Groupe d'experts.

7. En outre, le WP.6 a décidé, à ses dix-neuvième (2009) et vingtième sessions, que les éléments ci-après devraient être incorporés dans le programme de travail de la CEE relatif aux politiques de coopération en matière de coopération et de normalisation.

- Un bulletin trimestriel relatant les faits nouveaux en matière de réglementation dans les États Membres de l'ONU;
- La publication sous forme de glossaire, en anglais et en russe, des «Common definitions and terminology in market surveillance»;
- Une table ronde sur la traçabilité utilisée comme moyen de gestion du risque à l'intention des organismes de réglementation et des entreprises, qui aura lieu juste avant ou après la vingt et unième session du WP.6.